

Réflexion de Chamss-Deen Badarou

P.3

« Tout le monde n'est pas nécessaireux »



La Guérite 2.000 F

Suppression des visas pour les ressortissants de la Cedeao par l'Aes P.7

Un pas vers l'intégration régionale

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1062 du lundi 16 Décembre 2024
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

4^e Assemblée générale ordinaire de l'Ojbr à Porto-Novo P.4

Nouhoum Bida : « Le défi est grand certes, mais pas impossible »

Prière à la mosquée centrale de Kpondéhou à Cotonou P.8

Atao Hinnouho remercie Allah pour ses bienfaits

Deuxième séance de reddition de comptes à la Mairie de Cotonou P.3

Des réformes pour moderniser l'administration et optimiser les ressources



Finale de la compétition « Sport sans VBG » dans le Littoral P.10

Pari gagné pour l'Ambassade des Pays-Bas et les partenaires mobilisés

Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informez plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN
Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU
Faosiya SEFOU
Amanda E. DACKY

Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



Deuxième séance de reddition de comptes à la Mairie de Cotonou

Des réformes pour moderniser l'administration et optimiser les ressources

La salle de conférence de la mairie de Cotonou a servi de cadre, le mercredi 11 décembre 2024, à la deuxième séance de reddition de comptes de la municipalité de Cotonou au titre de l'année 2024. Ce fut l'occasion pour le deuxième adjoint au maire, Gatien Adjagboni, représentant le maire, de rendre compte des actions et réformes engagées, sans oublier les perspectives pour l'amélioration des résultats.

Faosiya SEFOU

Le présent exercice de reddition de comptes à la mairie de Cotonou est le deuxième pour le compte de l'année 2024. Il s'appuie sur les dispositions de la Charte nationale de reddition de comptes au niveau des collectivités locales. Ayant réuni les membres de la société civile, les groupements féminins, la jeunesse, les têtes couronnées, les chefs d'arrondissement, les chefs de quartier, les cadres de la mairie et le secrétaire exécutif Paterné Amoussouga, il a été l'occasion pour l'autorité municipale, représentée par le deuxième adjoint au maire Gatien Adjagboni, de mettre en lumière les différentes réformes engagées pour optimiser la mobilisation des ressources de la ville. Dans son mot, le secrétaire exécutif Paterné Amoussouga a salué la présence et l'intérêt de toutes les parties prenantes à cette séance de reddition de comptes. Il a, par ailleurs, invité chacun à suivre religieusement afin de participer activement au développement de leur commune, Cotonou.

Axés sur le thème «Optimisation et sécurisation des ressources propres de la commune à l'ère des réformes», les échanges ont permis de présenter à l'assistance les grandes réalisations dans la modernisation de l'administration, notamment la mise en place du guichet unique, ainsi que les avancées dans les secteurs de l'éducation, de la propreté urbaine et des infrastructures socio-communautaires. Pour le représentant du maire de Cotonou, l'ambition de l'autorité municipale, Luc Sètonджи Atrokpo est de booster le développe-

ment de la ville de Cotonou. Et cela, selon lui, devrait passer par une participation de tous les membres de la cité dans la valorisation du système de contrôle citoyen de l'action publique, d'où la nécessité du mécanisme de reddition de comptes.

Le succès d'une telle mission passe nécessairement par la réussite d'un double pari : celui de la prise en compte des besoins des populations et celui d'une planification conséquente. Ainsi, pour cerner les différents compartiments de la gestion financière, le maire compte asseoir un mécanisme adéquat qui intègre les différents acteurs et leurs rôles pour mieux administrer les recettes de la commune. C'est pour cette raison que, depuis l'avènement des réformes, la commune a doté ses arrondissements de régies auxiliaires de recettes, en vue de rapprocher les contribuables des points de paiement. Bientôt, il sera expérimenté l'utilisation des Terminaux de Paiement Électronique (TPE), qui visent à réduire le risque de déperdition et d'évasion des ressources en ce qui concerne les recettes propres de la ville, a-t-il laissé entendre.

S'agissant des recettes fiscales, un recensement exhaustif des matières imposables présentes sur toute l'étendue de la commune de Cotonou est initié pour apprécier le potentiel fiscal, en vue de maximiser le recouvrement sur la base de prévisions saines au budget, souligne-t-il. Toutes ces actions impacteront à coup sûr positivement le niveau de mobilisation des ressources de la ville de Cotonou.

Au cours des échanges, un

récapitulatif des réformes engagées par la mairie de Cotonou, des difficultés rencontrées et des perspectives envisagées a été présenté aux participants de cette séance. Les performances de la municipalité de Cotonou, dirigée par le maire Luc Sètonджи Atrokpo, ont été saluées par la population, bien que certaines inquiétudes aient été relevées. À travers cette démarche, la municipalité de Cotonou réaffirme son engagement en faveur d'une gestion participative et responsable.

Avant de clôturer ses propos, le représentant du maire, Luc Sètonджи Atrokpo, a témoigné sa gratitude à la Direction départementale des Impôts de l'Atlantique et du Littoral, qui appuie la ville dans la mobilisation des recettes fiscales, aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour leur appui financier à travers le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC), à la Banque mondiale, à l'Agence française de développement pour leurs appuis constants aux actions de développement au profit de la commune, à nos villes partenaires dans le cadre de la coopération décentralisée et, particulièrement, au chef de l'État, son Excellence Monsieur Patrice Talon, et son gouvernement pour tous les projets des PAG 1 et 2 à l'endroit de Cotonou.

Riche en enseignements, cette deuxième séance de reddition de comptes au titre de l'année 2024 traduit la volonté de la mairie de Cotonou, sous la direction du maire Luc Sètonджи Atrokpo, de s'inscrire dans une dynamique de développement durable et inclusif.

Reflexion
de Chamss-Deen BADAROU

«Tout le monde n'est pas nécessaireux»

Dans une société où l'intérêt personnel semble parfois dominer les relations humaines, il est essentiel de rappeler que toutes les démarches ou sollicitations ne sont pas motivées par un besoin financier ou matériel. En politique, dans la vie professionnelle, en amitié, ou même dans les simples interactions quotidiennes, il existe des situations qui relèvent de valeurs plus profondes telles que le respect, l'admiration, ou encore la recherche de conseils.



En politique : des échanges d'idées au-delà des intérêts matériels

En politique, il est fréquent de voir des individus approcher des leaders pour demander des aides matérielles ou financières. Pourtant, il existe des citoyens qui souhaitent simplement partager une vision ou échanger des idées. Par exemple, un jeune engagé peut approcher un député pour discuter d'une politique publique, non pas dans l'espoir d'obtenir un financement, mais pour faire entendre ses propositions. Ces interactions montrent que tout engagement politique n'est pas motivé par l'intérêt personnel.

Dans la vie professionnelle : le mentorat comme moteur

Dans le monde professionnel, certains subordonnés ou collègues cherchent des relations basées sur le respect mutuel et le mentorat. Tout employé qui demande à voir son supérieur ne le fait pas nécessairement pour obtenir une promotion ou une augmentation. Parfois, il s'agit simplement de recevoir des conseils ou d'exprimer sa gratitude pour une opportunité offerte. De même, un entrepreneur ou un dirigeant, comme dans mon cas, peut recevoir des appels qui ne concernent pas une demande de financement, mais plutôt une reconnaissance pour son leadership ou une demande de collaboration sur un projet innovant.

En amitié : des relations désintéressées

L'amitié, quand elle est sincère, dépasse les attentes matérielles. Un véritable ami n'appelle pas uniquement pour demander de l'aide ou résoudre un problème. Parfois, il appelle simplement pour prendre des nouvelles, partager un moment agréable ou discuter d'une idée. Il faut savoir distinguer les amitiés intéressées des relations basées sur un profond respect et une complicité sincère.

Une vision plus humaine des interactions

Tout ce qui vous téléphone ou vous approche ne le fait pas pour de l'argent ou un avantage quelconque. Certaines personnes recherchent simplement une conversation enrichissante, une oreille attentive ou une connexion humaine. À titre personnel, il m'arrive de recevoir des appels de jeunes qui souhaitent simplement écouter mes réflexions sur le développement des médias ou discuter d'opportunités pour l'avenir. Ces échanges renforcent la notion que certaines relations sont motivées par la quête de savoir ou la construction mutuelle.

Enfin, il est important de ne pas enfermer toutes les relations dans un prisme d'intérêt. En politique, dans le milieu professionnel, ou en amitié, il existe encore des interactions sincères et désintéressées. L'attitude consiste à valoriser ces connexions authentiques, à donner de son temps et de son énergie sans supposer qu'il y a toujours une demande cachée derrière chaque appel ou visite. Ainsi, on contribue à bâtir un monde où l'humanité et le respect reprennent leur place centrale.

Diplomatie parlementaire et coopération bilatérale

Louis Gbèhounou Vlavonou reçoit l'ambassadrice de France Nadège Chouat au Palais des Gouverneurs



Cel.com A.N.

Nadège CHOUAT, nouvelle ambassadrice de la France près la République du Bénin à la tête d'une délégation a été reçue au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo dans la matinée du mercredi 11 décembre 2024 par le président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU. Au menu des échanges, la relation bilatérale entre le Bénin et la France mais aussi toutes les coopérations bilatérales en matière parlementaire.

À sa sortie de l'audience, l'Ambassadrice de France près le Bénin s'est confiée à la presse parlementaire: «... Dans le cadre d'une visite de



courtoisie, j'ai été reçu par le président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVONOU. Nous avons

évoqué bien évidemment la relation bilatérale entre le Bénin et la France; également tout ce qui concerne

la diplomatie parlementaire qui est très importante tant qu'en France et au Bénin et toutes les coopérations bila-

térales en matière parlementaire. Je pense notamment à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et des liens entre l'Assemblée nationale Française et le Bénin et plus largement à tout ce qui pourrait renforcer ces liens exceptionnels et d'amitié. Je suis totalement satisfait de cette visite parce-que nous avons longuement échangé et nous avons évoqué des pistes de coopération qui existent déjà et des pistes à venir et donc je ne regrette pas d'être venu ce matin. Je pense pour finir que le président VLAVONOU était également intéressé de nos échanges et ravi pour qu'ensemble nous puissions évoquer des pistes pour l'avenir...»



4^e Assemblée générale ordinaire de l'Ojbr à Porto-Novo

Nouhoum Bida : «Le défi est grand certes, mais pas impossible»

(La 4^e Assemblée générale ordinaire assortie d'une résolution importante)

Ce samedi 14 décembre 2024, s'est tenue à Porto-Novo la 4^e Assemblée générale ordinaire de l'Organisation de la Jeunesse du Bloc Républicain (OJBR). Cette rencontre vise, pour le Coordonnateur national, l'honorable Nouhoum Bida, et les siens, à affûter leurs armes pour les prochaines échéances de 2026.

Mathieu BOKO

Venus de tous les départements, les jeunes du parti Bloc Républicain ont répondu à l'appel de l'organisation de la jeunesse du parti. Ils sont conviés à réfléchir sur le thème : « Mobilisation et engagement de la jeunesse pour 2026 : la construction d'une relation de confiance durable avec les électeurs. » Un thème choisi à dessein pour cette Assemblée générale ordinaire, la 4^e au titre de cette année.

<< Le défi est grand, certes, mais pas impossible >>, a confié Nouhoum Bida, le Coordonnateur national. L'occasion pour l'honorable d'adresser un message au président du parti Abdoulaye Bio Tchane :

<< Honorable Schanou Sofiatou, vous représentez le très haut camarade Abdoulaye Bio Tchane, président du Parti Bloc Républicain. Je voudrais que vous lui transmettiez ce message : les communales de 2026,

c'est pour nous, les jeunes du parti Bloc Républicain ! >> a-t-il affirmé.

Visiblement, par cette activité, l'Organisation de la Jeunesse du Bloc Républicain renoue avec les actions fortes pour mieux impacter. Une mobilisation saluée par la représentante du président du parti, Sofiatou Schanou Arouna, qui a d'ailleurs invité les jeunes du Bloc Républicain à être plus unis et plus forts pour une victoire écrasante en 2026.

Au terme des travaux, précédés par plusieurs communications, amendements et débats, une résolution importante a été prise : l'installation des délégués communaux, arme essentielle pour affronter les enjeux du moment et ceux à venir.

À cette Assemblée générale ordinaire, au titre de l'année 2024, la jeunesse du parti Bloc Républicain a réaffirmé son



engagement et son soutien sans faille au chef de l'État et au président Abdoulaye Bio Tchane.

Faut-il le préciser, les débats se sont articulés autour de deux sous-thèmes. Le premier, intitulé « Stratégies et mobilisation

locale : renforcer la présence du Bloc Républicain dans les communautés », et le second, « Communication politique et réseaux : des outils incontournables pour séduire et fidéliser les électeurs ».

Outre les discours, la jeunesse

est appelée à construire efficacement une relation de confiance durable avec les électeurs. Cela passe nécessairement par une jeunesse plus unie et plus forte, ont ajouté de façon unanime les responsables de l'OJBR.

Violation des droits humains au Bénin

Amnesty International Bénin s'inquiète et appelle à une meilleure protection des droits fondamentaux

Mathieu BOKO

Amnesty International Bénin continue de plaider en faveur d'une protection renforcée des droits humains au Bénin. Lors d'une conférence de presse tenue le mardi 10 décembre, l'organisation a mis en lumière les violations des droits humains enregistrées dans le pays et souligné la nécessité de réformes législatives pour y remédier.

Le Code pénal sous la loupe

Adopté en 2018 pour remplacer un cadre juridique colonial obsolète, le nouveau Code pénal représente une avancée importante. Cependant, Amnesty International souligne que certaines dispositions continuent de restreindre le droit de réunion pacifique. Ces restrictions ont conduit à l'arrestation et à la condamnation de nombreux citoyens, notamment des activistes et des opposants politiques.

Entre avril et mai 2024, plusieurs manifestations pacifiques ont été réprimées, selon les données collectées par l'organisation. Pour inverser cette tendance, un groupe de plaidoyer composé d'organisations locales a rencontré des leaders politiques et institutionnels. Une plaquette détaillant les modifications nécessaires pour aligner le Code pénal sur les normes internationales leur a été remise.

Le Code du numérique : un frein à la liberté d'expression

Depuis l'adoption du Code du numérique, journalistes, opposants et activistes sont de plus en plus confrontés à des poursuites judiciaires, limitant gravement la liberté d'expression et d'information. Amnesty International insiste sur la révision des dispositions restrictives de ce texte.

En 2024, un atelier réunissant des acteurs des médias a permis d'identifier les réformes prioritaires pour garantir une presse libre et indépen-

dante, tout en protégeant les droits des citoyens dans l'espace numérique.

Vers une meilleure protection des droits humains

À travers ses actions de plaidoyer, Amnesty International Bénin réaffirme son engagement en faveur des droits humains. L'organisation appelle les autorités béninoises à harmoniser les législations nationales avec les normes internationales, en vue de garantir le respect des libertés fondamentales.

Interpellation de Dieudonné Dowo Aloukoutou

L'ancien Secrétaire Exécutif de Kpomassè dans le viseur de la justice béninoise

Mathieu K. BOKO

L'ex-Secrétaire Exécutif de la commune de Kpomassè, Dieudonné Dowo Aloukoutou, a été interpellé le mercredi 11 décembre 2024 à Parakou. Il est depuis gardé à vue à la Brigade Économique et Financière (BEF) située à Agblangandan, Cotonou. Cette arrestation s'inscrit dans le cadre d'une enquête judiciaire visant à élucider des accusations de mauvaise gestion et de malversations financières.

Dieudonné Dowo Aloukoutou a été révoqué de ses fonctions le 23 octobre 2024 par un arrêté du maire de Kpomassè, le n°25/00/C-KP/CAB. Les griefs formu-

lés à son encontre incluent l'autorisation de paiements pour des travaux non réalisés, occasionnant un préjudice financier estimé à plus de 3,2 millions de francs CFA. Il est également soupçonné d'avoir falsifié des documents administratifs à travers l'apposition de faux cachets et l'attribution de numéros fictifs.

Outre ces accusations, des manquements graves aux principes fondamentaux de neutralité et de probité attendus des agents publics ont été signalés par les médias locaux, notamment Le Potentiel. Il est aussi reproché à l'ancien Secrétaire Exécutif d'avoir refusé de passer service à son successeur après sa révocation, un acte qui a



retardé la transition administrative dans la commune.

L'interpellation de Dieudonné Dowo Aloukoutou n'est qu'une étape dans une enquête plus large qui vise également d'autres cadres de la mairie de Kpomassè. Ces derniers ont reçu des convocations et sont attendus à la BEF dans les prochains jours

pour répondre aux questions des enquêteurs.

Cette affaire illustre la rigueur accrue des autorités béninoises dans la gestion des administrations publiques. Elle témoigne de la détermination de l'appareil judiciaire à traquer et sanctionner les pratiques de détournement et de mau-

vaïse gestion des ressources de l'État.

Avec cette interpellation, le gouvernement envoie un message clair : les comportements contraires à l'éthique et à la bonne gouvernance ne resteront plus impunis au Bénin.

Tentative de coup d'État contre Patrice Talon

Olivier Boko face à une nouvelle mesure coercitive

Mathieu K. Boko

Alors que l'instruction judiciaire suit son cours, Olivier Boko doit désormais faire face à une nouvelle mesure coercitive : le gel de ses comptes bancaires. Cependant, le pays reste suspendu à la décision de la Cour constitutionnelle, appelée à statuer sur le recours en inconstitutionnalité déposé par les avocats de l'homme d'affaires et de son coaccusé, Oswald Homeky.

Outre Olivier Boko, son beau-frère Roch Nieri est également visé par une mesure similaire, avec ses comptes bancaires également bloqués. En revanche, Oswald Homeky, ancien ministre des Sports, ne semble pas encore affecté par cette sanction.

Les chefs d'accusation contre Boko et Homeky

Olivier Boko est accusé d'être impliqué dans le présumé coup d'État manqué, mais aussi dans des affaires de blanchiment de capitaux et



de corruption d'agents publics.

Quant à Oswald Homeky,

une somme d'un milliard 500 millions de francs CFA aurait été saisie à son domicile. Par ailleurs, Roch Nieri, le beau-

frère de Boko, fait l'objet d'un mandat d'arrêt international dans le cadre de cette affaire.



Première rencontre régionale du Programme d'Intégration des Marchés Agricoles (Prima)

La CCI-Bénin et la CCI-Togo renforcent les bases pour la promotion de l'entrepreneuriat rural

Latifath KOWENOU

Sous l'initiative de la CCI-Bénin et de la CCI-Togo, les acteurs des institutions consulaires et les opérateurs économiques des deux États voisins ont organisé la première rencontre régionale du Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA). Les activités de la rencontre, organisées du 10 au 12 décembre 2024 à Agoué, Grand-Popo, ont permis aux participants de réfléchir sur les défis et les perspectives de l'entrepreneuriat agricole dans les corridors du Bénin et du Togo. L'événement a été l'occasion de discuter des défis entravant les échanges commerciaux et l'entrepreneuriat agricole transfrontalier. Les discussions ont permis d'éla-



borer des recommandations pour améliorer l'intégration des marchés agricoles des deux pays.

L'ouverture de la rencontre a été marquée par l'intervention de Françoise Assogba, Secrétaire Générale du Ministère béninois de l'Agric-

culture, qui a souligné l'importance de cette initiative pour l'agriculture familiale, la compétitivité et la résilience face au changement climatique. Elle a également insisté sur la nécessité d'une coopération renforcée pour un avenir agricole durable et prospère.

Le premier vice-président de la CCI-Bénin, Casimir Migan, a exprimé la satisfaction des chambres consulaires concernant l'engagement du FIDA, qui soutient cette démarche, et a souligné le rôle du PRIMA dans le renforcement des relations

commerciales entre les deux pays. De même, le Directeur de l'entrepreneuriat et du financement agricoles du Togo a encouragé une participation active des entreprises pour promouvoir des partenariats solides et un développement économique commun.

L'objectif de cette rencontre était de favoriser un environnement propice au développement durable de l'agriculture familiale et d'encourager l'intégration des marchés agricoles dans le cadre de la CEDEAO et de la ZLECAF. Le PRIMA, soutenu par le FIDA et les gouvernements béninois et togolais, aspire à dynamiser l'entrepreneuriat agricole et à améliorer les échanges commerciaux entre les deux pays.

Attaque d'un commissariat à Kérou

Deux terroristes neutralisés par l'armée béninoise

À Kérou, dans le nord du Bénin, un commissariat a été la cible d'une attaque terroriste. Grâce à une riposte efficace, deux (2) assaillants ont été neutralisés par les forces de l'ordre.

Mathieu K. BOKO

Équipés de moyens de communication, d'armes et de munitions, les assaillants, au nombre de dix (10), ont pris d'assaut le commissariat de Kérou tôt ce samedi 14 décembre 2024. Après des échanges nourris de tirs, les forces de sécurité ont réussi à neutraliser deux (2) des

agresseurs. Aucun blessé ni mort n'a été enregistré du côté des forces de l'ordre.

Cependant, selon nos sources, un véhicule appartenant au commissariat a été endommagé par les balles des terroristes. Les huit autres assaillants ont pris la fuite, abandonnant sur place leurs armes et munitions.



Prière à la mosquée centrale de Kpondéhou à Cotonou

Atao Hinnouho remercie Allah pour ses bienfaits

(L'ancien député promet le réaménagement de la mosquée aux fidèles musulmans)

Latifath KOWENOU

Ce vendredi 13 décembre 2024, l'ancien député Atao Mohamed HINNOUHO a communié la prière du jour avec les fidèles musulmans de la mosquée centrale de KPONDEHOU à Cotonou. Une occasion d'exprimer sa gratitude au Tout-Puissant ainsi que sa reconnaissance envers les hommes de Dieu.

Au terme de cette consécration, l'ancien député de la 15^e circonscription électorale a exprimé sa gratitude envers Allah et envers les fidèles pour leur accueil chaleureux et leur dévotion. Il a

souligné l'importance de l'unité et de la prière au sein de la communauté.

La mosquée centrale de Kpondéhou, dirigée par un jeune imam capable de rassembler un grand nombre de fidèles, a impressionné Atao Mohamed HINNOUHO par son dynamisme et l'engagement des musulmans qui s'y réunissent pour prier. Il a salué cet esprit de fraternité et d'engagement spirituel.

Par ailleurs, en constatant les conditions de prière des fidèles musulmans de cette mosquée, située dans le deuxième arrondissement de Cotonou, Atao Mohamed HINNOUHO a fait une promesse à l'assistance : il a

assuré que des mesures seraient prises pour améliorer les conditions de prière dans ce lieu saint. Les fidèles musulmans de ladite mosquée verront leur lieu de prière plafonné et ventilé, a promis Atao Mohamed HINNOUHO.

La séance de prière, suivie d'échanges avec les fidèles de cette mosquée, s'est achevée par des mots de gratitude. Les musulmans de ce lieu de culte peuvent désormais nourrir l'espoir de voir leur mosquée bénéficier de transformations, avec des améliorations destinées à offrir un cadre plus propice à la prière et à l'expression de leur foi.



Commune de Zagnanado

Le secrétaire exécutif Francis Singbo exclu de la commande publique pour 5 ans

Faosiya SEFOU

Cinq ans. C'est la sanction infligée au secrétaire exécutif de la commune de Zagnanado, Francis Singbo, par l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) de la République du Bénin. Cette exclusion, qui prend effet immédiatement, s'étendra jusqu'au 11 décembre 2029.

La sanction fait suite à des irrégularités constatées dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet de géomètres. Ce cabinet avait pour mission de conduire une procédure de ratissage et d'actualisation des plans d'état des lieux relatifs aux



lotissements de la commune de Zagnanado. En plus de

l'exclusion de Francis Singbo, la procédure de recrute-

ment du cabinet a été annulée en raison des irrégularités

relevées.

Cette décision a des conséquences lourdes pour l'intéressé. Pendant toute la durée de la sanction, il lui est strictement interdit d'exercer toute fonction liée à la chaîne de commande publique. Il ne pourra également postuler à aucun marché public, que ce soit à titre individuel ou en tant que membre d'un cabinet.

Cette mesure illustre l'engagement des autorités à garantir la transparence et l'intégrité dans les processus de gestion des marchés publics. Elle rappelle que toute irrégularité dans l'utilisation des fonds publics est passible de sanctions sévères.



Suppression des visas pour les ressortissants de la Cedeao par l'Aes

Un pas vers l'intégration régionale

Anselme ORICHA

Dans un communiqué daté du 15 décembre 2024, la Confédération des États du Sahel (AES) a annoncé une décision majeure : la suppression des visas pour les ressortissants des pays membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette mesure leur permettra désormais d'entrer, de circuler, de résider, de s'établir et de quitter librement le territoire des États membres de l'AES, dans le respect des lois nationales en vigueur.



Un message d'unité pour l'Afrique

La déclaration des chefs d'État de l'AES reflète une ambition plus large : celle d'une intégration africaine renforcée. Les références au combat pour l'émancipation économique et la dignité humaine soulignent un désir de poursuivre l'héritage des luttes anticoloniales en construisant une Afrique unie, forte et solidaire.

En promouvant la libre circulation et en supprimant les obstacles administratifs entre les peuples, l'AES réaffirme son rôle de pionnier dans la quête d'une unité africaine concrète. Cette initiative marque un tournant pour les relations intra-africaines, avec l'espoir qu'elle inspire d'autres régions du continent à emboîter le pas.

Reste à voir comment cette mesure sera appliquée dans la pratique et quelles seront ses répercussions sur les relations entre l'AES et les autres membres de la CEDEAO. Toutefois, pour l'heure, elle symbolise un pas important vers une Afrique de l'Ouest plus intégrée et harmonieuse.

Une déclaration marquante pour l'intégration africaine

La décision, officialisée dans une déclaration signée par le général Assimi Goïta, président de la Confédération, s'inscrit dans l'esprit de fraternité, de solidarité et d'amitié promu par les dirigeants du Mali, du Niger et du Burkina Faso. Elle vise à renforcer les liens séculaires entre les peuples de l'Afrique de l'Ouest.

Cependant, le texte précise que chaque État membre conserve le droit de refuser l'entrée aux individus considérés comme « inadmissibles » selon leurs lois et règlements. Cette restriction vise à préserver la sécurité et l'ordre public tout en garantissant une ouverture contrôlée des frontières.

Une avancée vers la libre circulation

En abolissant les visas, l'AES s'aligne sur des engagements similaires pris au sein de la CEDEAO, qui promeut depuis des décennies la libre circulation des personnes et des biens entre ses États membres. Cette décision est également une application concrète du Traité de Niamey, signé le 6 juillet 2024, qui avait défini les bases de la Confédération des États du

Sahel.

Le communiqué mentionne également des mesures relatives à la circulation des véhicules. Les voitures immatriculées dans les États de la CEDEAO pourront désormais traverser les frontières de l'AES sans visa, qu'il s'agisse de véhicules privés ou commerciaux transportant des passagers.

Déclaration du Collège des Chefs d'État de la Confédération des États du Sahel (AES)

Déclaration du Collège des Chefs d'État de la Confédération des États du Sahel (AES) sur la libre circulation, le droit de résidence et d'établissement des ressortissants de la CEDEAO dans l'espace de la Confédération des États du Sahel

Le Collège des Chefs d'État,

Vu le traité portant création de la Confédération des États du Sahel (AES), adopté à Niamey le 6 juillet 2024 ;

Vu la Charte du Liptako-Gourma du 16 septembre 2023, instituant l'Alliance des États du Sahel ;

Convaincu de la nécessité de poursuivre les luttes héroïques menées par les peuples et les pays africains pour l'indépendance politique, la dignité humaine et l'émancipation économique ; Fidèle aux objectifs et idéaux de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'Union Africaine ;

Guidé par l'esprit de fraternité, de solidarité et d'amitié ;

Engagé à renforcer les liens séculaires entre les peuples d'Afrique,

DÉCLARE :

1. La Confédération des États du Sahel (AES) est un espace sans visa pour tout ressortissant des États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

2. Les ressortissants de la CEDEAO ont le droit d'entrer, de circuler, de résider, de s'établir et de sortir sur le territoire des États membres de la Confédération des États du Sahel, dans le respect des textes nationaux en vigueur.

3. Toutefois, les États membres de la Confédération se réservent le droit, conformément à leurs lois et règlements, de refuser l'entrée sur leurs territoires à tout ressortissant de la CEDEAO appartenant à la catégorie des immigrants inadmissibles.

4. Les véhicules particuliers immatriculés sur le territoire d'un État membre de la CEDEAO pourront entrer sur le territoire d'un État membre de la Confédération, conformément aux textes en vigueur.

5. Les véhicules à usage commercial immatriculés sur le territoire d'un État membre de la CEDEAO et transportant des passagers pourront entrer sur le territoire d'un État membre de la Confédération AES, conformément aux textes en vigueur.

Fait à Bamako, le 14 décembre 2024.

Le Général d'Armée Assimi GOÏTA
Président de la Transition
Chef de l'État de la République du Mali
Président de la Confédération des États du Sahel (AES)



Finale de la compétition «Sport sans VBG» dans le Littoral

Pari gagné pour l'Ambassade des Pays-Bas et les partenaires mobilisés

(Les filles du CEG Sainte Rita sacrées championnes dans les deux disciplines en compétition.)

Dans le cadre des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles, le projet «Sport sans VBG» a connu son apothéose ce samedi 14 décembre 2024 au stade René Pleven à Cotonou. Portée par l'ambassade des Pays-Bas au Bénin et l'Institut National de la Femme (INF), cette initiative a permis de sensibiliser, former, promouvoir des comportements sains et créer un réseau d'ambassadeurs en vue d'éradiquer les violences basées sur le genre (VBG) dans nos sociétés.

Faosiya SEFOU

Dans le cadre des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles, le projet «Sport sans VBG» a connu son apothéose ce samedi 14 décembre 2024 au stade René Pleven à Cotonou. Cette initiative a permis de sensibiliser, former, promouvoir des comportements sains et créer un réseau d'ambassadeurs en vue d'éradiquer les violences basées sur le genre (VBG) dans nos sociétés.

Pour Judicaël Ayadokoun, coordonnateur du projet, cette initiative est d'une importance capitale. « Ce projet incarne notre engagement collectif pour un environnement sportif sain, inclusif et respectueux des droits fondamentaux de chaque individu, quelle que soit son identité. » Il a également souligné que le sport est un puissant vecteur d'éducation, de cohésion sociale et d'épanouissement personnel, mais qu'il reste vulnérable aux maux qui affectent nos sociétés, notamment les violences basées sur le genre. Ces violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles, privent souvent les femmes et



les jeunes filles de leur droit de s'épanouir pleinement dans un cadre sécurisé et équitable.

Le projet «Sport sans VBG» vise à :

Sensibiliser les acteurs du monde sportif (athlètes, entraîneurs, arbitres, spectateurs) sur l'existence et les conséquences des VBG dans le milieu sportif ;

Former les responsables sportifs à la prévention des violences et à la prise en charge des victimes ;

Promouvoir des comportements exemplaires et des politiques sportives inclusives fondées sur le respect des droits humains et l'égalité des sexes ;

Créer un réseau d'ambassadeurs

du sport inclusif et sans violences.

Dans le cadre de ce projet, 250 encadrants sportifs et jeunes athlètes ont bénéficié de séances de formation à Comè (18-19 octobre 2024) et à Cotonou (au CEG Sainte Rita, le 23 novembre 2024). Cette démarche participative et inclusive a été appuyée par plusieurs partenaires techniques et financiers œuvrant pour la défense des droits des femmes et des filles au Bénin.

Paroles d'engagement Aminatou Sar, coordonnatrice du système des Nations Unies, s'est félicitée de cette initiative : « La lutte contre les violences basées sur le genre est un com-

bat quotidien, et le sport est une façon innovante d'y contribuer. Je suis ravie de voir les filles participer à ce tournoi. Je réitère mon engagement à faire de cette lutte une priorité. »

Huguette Bokpè Gnankadja, présidente de l'Institut National de la Femme, a également exprimé sa satisfaction : « Nous avons permis aux filles de jouer dans un environnement sécurisé. Ce projet a non seulement sensibilisé, mais aussi encadré ces jeunes filles. Aujourd'hui, nous célébrons leur courage et leur résilience. »

À l'issue des compétitions organisées dans le Littoral, plusieurs équipes féminines de football et de basketball se sont

affrontées. L'équipe du CEG Sainte Rita s'est imposée en remportant les deux disciplines.

Emery Nkurunziza, Représentant Résident de PSI et Directeur Exécutif de l'ABMS, s'est réjoui de cette réussite. « Nous allons poursuivre cette lutte pour atteindre une société sans violences basées sur le genre », a-t-il affirmé.

La cérémonie de clôture, marquée par la remise de trophées, d'enveloppes financières et de gadgets personnalisés aux championnes, a mis un terme à cette édition à succès. Cela a été rendu possible grâce aux efforts combinés de plusieurs partenaires techniques et financiers que sont l'Ambassade des Pays-Bas, EngenderHealth, l'ABMS, l'ABPF, le PNUD, la Coopération Suisse, l'Institut National de la Femme, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, l'UNFPA, l'UNICEF.

Tous les regards sont désormais tournés vers la prochaine étape de ce projet prévue pour janvier 2025, dans le département du Zou.



Coupe UFOA-B U17 filles 2024

Et de deux défaites pour les Amazones du Bénin

Latifath KOWENOU

Lors de leur deuxième match, les joueuses béninoises, dirigées par Idah Azonsou, ont subi une nouvelle défaite contre les Black Maidens du Ghana. Bien qu'elles aient pris l'avantage grâce à un but de Romaine Gandonou dès la 12e minute, les Béninoises ont vu leur avance disparaître avant la mi-temps, avec un retournement de situation en faveur des Ghanéennes. Après le

repos, Gandonou a inscrit un doublé à la 82e minute, pensant égaliser pour son équipe. Cependant, les Ghanéennes ont réagi rapidement, inscrivant un troisième but et s'imposant 3-2.

Malgré cette défaite, le Bénin termine à la deuxième place du groupe A et affrontera le premier du groupe B en demi-finale. Romaine Gandonou a été désignée «femme du match» pour sa performance remarquable avec un doublé.



Intégration sous-régionale

Les pays de l'Aes réaffirment leur retrait de la CEDEAO

Faosiya SEFOU

Le 13 décembre 2024, à Niamey, les ministres des Affaires étrangères du Mali, du Niger et du Burkina Faso, membres de l'Alliance des États du Sahel (AES), ont confirmé leur décision irrévocable de quitter la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Sous la présidence d'Abdoulaye Diop, ministre des Affaires étrangères du Mali, la réunion a mis en avant leur volonté de renforcer l'intégration régionale entre leurs pays, avec un accent particulier sur la libre circulation des biens et des personnes.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte de tensions accrues avec la CEDEAO, critiquée pour son alignement sur des intérêts étrangers et pour l'imposition de sanctions ju-



gées « injustes et inhumaines », tout en négligeant les défis sécuritaires majeurs auxquels ces pays sont confrontés.

Les représentants de l'AES justifient leur choix par une vision panafricaine visant à

développer des mécanismes mieux adaptés aux réalités locales. Ils estiment que la CEDEAO a failli dans sa mission d'intégration régionale, notamment en ne parvenant pas à répondre efficacement à la montée du terrorisme dans le Sahel.

Cette critique s'inscrit dans leur volonté de bâtir une alliance souveraine, en adéquation avec les aspirations des populations des trois États. Leur sortie officielle de la CEDEAO est prévue pour le 29 janvier 2025, malgré les tentatives de médiation du

président sénégalais Macky Faye et du Parlement de la CEDEAO.

Toutefois, certains plaident pour éviter une fragmentation accrue de l'Afrique de l'Ouest. Macky Faye, tout en reconnaissant la pertinence de l'AES face aux défis sécuritaires, insiste sur l'importance de préserver l'unité et l'intégrité de la CEDEAO.

Malgré ces appels, les dirigeants de l'AES maintiennent leur position, estimant qu'un changement profond dans les dynamiques régionales est nécessaire pour mieux défendre les intérêts de leurs populations. La rupture avec la CEDEAO semble inéluctable, marquant un tournant dans les relations entre ces pays et l'organisation ouest-africaine.

OKOTÓ

De l'escargot colimaçon frit,
bien emballé



Chez nous,

C'EST DU PRÊT À EMPORTER

Tél : +229 40484884